



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LE SOUS PRÉFET DE
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE**

Villefranche de Rouergue, le 10 mai 2022

aux habitants des communes de
Asprières, Bouillac, Capdenac-Gare,
Naussac, Peyrusse-le-Roc et Sonnac

Objet : Étude sanitaire et environnementale sur le secteur minier d'Asprières
PJ : Fiche de conseils sanitaires ARS (1 page recto-verso) + annexe dépistage plombémie

En 2017, une étude sanitaire et environnementale a été lancée sur le secteur des anciennes exploitations minières et industrielles connexes d'Asprières. Dans ce cadre, des investigations de terrain (prélèvements d'eaux, de sols, de sédiments et de végétaux et mesures sur site) ont été menées en 2017 et 2018 par GEODERIS, expert après-mine, sur les communes d'Asprières, Bouillac, Capdenac-Gare, Galgan, Naussac, Peyrusse-le-Roc, Sonnac et Valzergues, dans le département de l'Aveyron, et Cuzac et Felzins, dans le département du Lot. Il s'agissait de fournir des résultats analytiques portant sur votre environnement proche mais également de contribuer à une meilleure connaissance globale du secteur en termes de présence de métaux et métalloïdes.

Cette étude étant achevée, le rapport est téléchargeable sur le site des services de l'État dans le département de l'Aveyron au lien suivant : <http://www.aveyron.gouv.fr/campagnes-de-mesures-et-de-prelevements-en-2018-a5041.html>

La présence de métaux et métalloïdes a été constatée à des concentrations variables dans les sols, les eaux, les sédiments et les végétaux, pouvant être localement importantes, autour et à l'aval des anciens dépôts de déchets issus de l'industrie extractive.

Compte tenu de ces impacts sur les milieux, je vous invite à tenir compte des conseils sanitaires de l'ARS, joints à ce courrier. Vous trouverez à ce titre une fiche de conseils sanitaires permettant de diminuer votre exposition et celle de votre entourage aux polluants présents dans votre environnement, ainsi qu'une annexe spécifique présentant les risques liés à l'exposition au plomb et précisant les modalités concernant la réalisation éventuelle d'un dépistage de plombémie.

Pour la préfète et par délégation
le sous-préfet de Villefranche de Rouergue



Guillaume RAYMOND